



Démarches de mise en œuvre du contrat d'apprentissage Kedge Bachelor

Il s'agit d'un **contrat d'apprentissage** d'un an. Les formalités du contrat d'apprentissage relèvent de la responsabilité de l'employeur.

Suite à la réforme de l'apprentissage, mise en œuvre par le gouvernement en janvier 2020, les chambres consulaires n'enregistrent plus les contrats d'apprentissage. **Ce sont à présent les Opérateurs de Compétences qui ont cette compétence.** Il existe 11 OPCO. Les procédures ne sont pas harmonisées. *L'entreprise qui souhaite mettre en œuvre un contrat d'apprentissage doit s'adresser à son OPCO de référence afin d'en connaître les modalités.*

Le coût de la formation pris en charge par l'OPCO varie selon la convention collective. Le calcul se fait grâce à l'IDCC.

Le cerfa et notice en pièces jointes

Informations écoles utiles pour compléter le *cerfa*

- N° UAI de l'établissement : 084-0709-P
- Code diplôme : 26031014 M
- Intitulé du diplôme : Programme Supérieur de Gestion et de Commerce
- L'adresse : CCIV CFA, Allée des Fenaisons, BP 660, 84032 AVIGNON CEDEX 3
- Inspection pédagogique compétente : 1
- Durée de la formation : 364 heures
- Diplôme ou titre visé par l'apprenti : 29
- Siret CFA : 188 400 014 00158
- Fin examens : 30/06/2021

L'entreprise doit compléter le *cerfa*, le signer et le faire signer par l'apprenti(e).
 Merci d'adresser le *cerfa* dûment complété à contrats@vaucluse.cci.fr
 Le service vous retournera le *cerfa* visé, le calendrier ainsi que la convention de formation.

La rémunération :

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti				
Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27% du Smic, soit 415,64 €	43% du Smic, soit 661,95 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 815,89 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 539,42 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
2 ^{ème} année	39% du Smic, soit 600,37 €	51% du Smic, soit 785,10 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 939,04 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 539,42 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
3 ^{ème} année	55% du Smic, soit 846,68 €	67% du Smic, soit 1 031,41 €	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1 200,74 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 539,42 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage



En fonction de son âge, l'apprenti(e) bénéficie de la rémunération troisième année de formation. ¹

Le rythme de l'alternance :

De septembre à février: 3 jours en entreprise/2 jours CFA Kedge

A l'exception de 2 regroupements d'une semaine au premier semestre

- Séminaire de rentrée
- Jeu d'entreprise

De Mars à la date de fin du contrat en immersion entreprise

Contrat de 12 mois (exemple : de septembre à août).

Date de la rentrée 2020 : 7 septembre 2020

¹ Code du travail – Par [décret n°2020-373 du 30 mars 2020 - art. 1](#) article D 6222-28-1 - [Article D6222-28-1](#)

Attention : Les jeunes qui intègrent la formation en admission sur titre rentrent le 31 Aout 2020 pour participer à une semaine de mise à niveau (titulaires d'un DUT ou BTS).

Save the date – Réunion Maître d'apprentissage jeudi 1^{er} Octobre 2020 à 9h